



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 27 mai

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK
MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal :
21/05/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – ~~GUILLAUME BOULBIN~~ – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – ~~MARINA LIM~~ – GUILLAUME DEMIAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – FABIENNE VASSALLO – ~~CLAUDE DULIN~~ – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : CLAUDE DULIN – PASCAL DE SERMET – MAGALIE CAMINADE – FABIENNE VASSALLO

PROCURATION :

MME LIM AYANT DONNE POUVOIR A MME NAY BEN AMOR
M. BOULBIN AYANT DONNE POUVOIR A M. DELCOURT

OBJET

**Adhésion à la
convention
« retraite
CNRACL »**

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Madame BERNIER rappelle à l'assemblée que notre collectivité adhère depuis plusieurs années à la convention « Retraite CNRACL » proposée par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (CDG 47).

La convention « Retraite » pour la période 2020-2022, renouvelée par tacite reconduction pour la période 2023-2025 est arrivée à échéance le 31 décembre 2025, il nous est proposé de signer une nouvelle convention pour la période 2026-2028.

Cette nouvelle convention prend effet rétroactivement au 1er janvier 2026 pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement une fois pour la même durée et consistera en :

- l'information et la formation au titre des trois fonds : CNRACL, IRCANTEC et RAPFP ;
- l'information de vos agents en activité sur leurs droits à la retraite ;
- l'étude relative aux départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL ;
- l'intervention et l'assistance sur les dossiers relatifs à la CNRACL : immatriculation, affiliation, régularisation, validation de services, rétablissement, liquidation de pension (y compris d'invalidité ou de réversion) ;
- le droit à l'information : Relevés Individuels de Situation et Estimations Indicatives Globales.

Pour la bonne exécution de ces missions, le CDG 47 demande à la collectivité une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fonction du nombre d'agents de droit public. Pour notre collectivité, cette participation annuelle s'élève à 850 €.

Considérant l'article L 452-40 du Code Général de la Fonction Publique, ainsi que l'article L 452-41 du même Code,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'adhérer à la convention « Retraite CNRCAL » mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de Lot-et-Garonne
- d'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

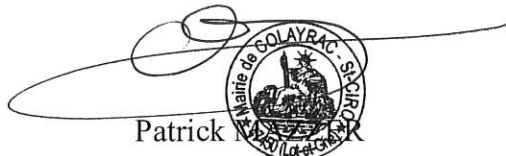
En mairie, le 27 mai 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick